

**LES RISQUES NATURELS, ÉPIDÉMIQUES
ET TECHNOLOGIQUES**

Liste des documents :

Document 1 → « Novembre 2001 : pluies torrentielles sur l'Algérie », Équipe RME de Rouen, 18 novembre 2001.

Document 2 a → « Le SIDA : une menace pour la survie des pays les plus atteints... », OMS et ONUSIDA, 28 novembre 2001.

Document 2 b → Bulletin MGEN de février 2002, Roland Berthilier.

Document 3 → « TOULOUSE : un Bhopal potentiel », Greenpeace France – Campagne toxique décembre 2001.

Document 4 → R. Pétilion, Ça va faire m@l.com, éd. Albin Michel, 2000.

Document 5 → « Partager son moyen de transport entre collègues », RF SOCIAL de septembre 2001 n°1.

Session printemps 2004

Examen et spécialité

Brevet professionnel

Intitulé de l'épreuve

Expression française et ouverture sur le monde

Sujet

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Page 1/9

QUESTIONS :

Document 1

▫ **Question 1 : Capacité ID (*s'informer, se documenter*) 3 points**

1.1 Quel est le thème abordé dans ce document ?

Capacité CS (*comprendre une situation*) 2 points

1.2 Pour quelles raisons géographiques Alger est-elle particulièrement exposée aux inondations ?

Capacité EJC (*exercer un jugement*) 5 points

1.3 À travers les informations données, que pensez-vous de la gestion municipale de la ville d'Alger ? Expliquez.

Document 2 a

▫ **Question 2 : Capacité ID (*s'informer, se documenter*) 2 points**

Capacité CS (*comprendre une situation*) 2 points

2.1 Quelle relation faites-vous entre la mortalité provoquée par le SIDA en Afrique subsaharienne et la baisse de la croissance annuelle ?

Document 2 b

Capacité TR (*traiter, réaliser*) 4 points

2.2 Réalisez un graphique faisant apparaître le pourcentage de décès par rapport au taux de contamination.

Capacité CS (*comprendre une situation*) 1 point

2.3 Quelle conclusion en tirez-vous ?

Document 3

▫ **Question 3 : Capacité CS (*comprendre une situation*) 3 points**

Capacité β (*langue à l'écrit*) 3 points

3.1 Quelle phrase de l'article explicite le titre ? Expliquez.

Capacité ID (*s'informer, se documenter*) 2 points

3.2 Quel produit mis en cause est commun aux deux catastrophes ?

Document 4

▫ **Question 4 : Capacité B (*s'informer, se documenter*) 3 points**

4.1 Décrivez ce dessin.

Capacité CS (*comprendre une situation*) 2 points

4.2 Quel est le message contenu dans ce dessin ?

Capacité E (*apprécier un message*) 2 points

4.3 Dans quelle catégorie classez-vous ce dessin ?

LÉGISLATION

▫ Question 5 : Capacité C (*comprendre un message*) 4 points

5.1 Dans quel sens doit-on entendre le mot « covoiturage » dans ce document ?

Capacité CS (*comprendre une situation*) 2 points

5.2 À quelle obligation le covoituré doit-il répondre pour prétendre être indemnisé par la Sécurité Sociale ?

QUESTION GÉNÉRALE (20 points)

Capacité D (*réaliser un message*) 12 points

Capacité β (*langue à l'écrit*) 4 points

Capacité ECJ (*exercer un jugement*) 4 points

En analysant les différents types de risques (naturels, technologiques, urbains, épidémiques) auxquels la planète est confrontée, vous présenterez les moyens qui sont mis en place (ou devraient l'être) pour s'en protéger.

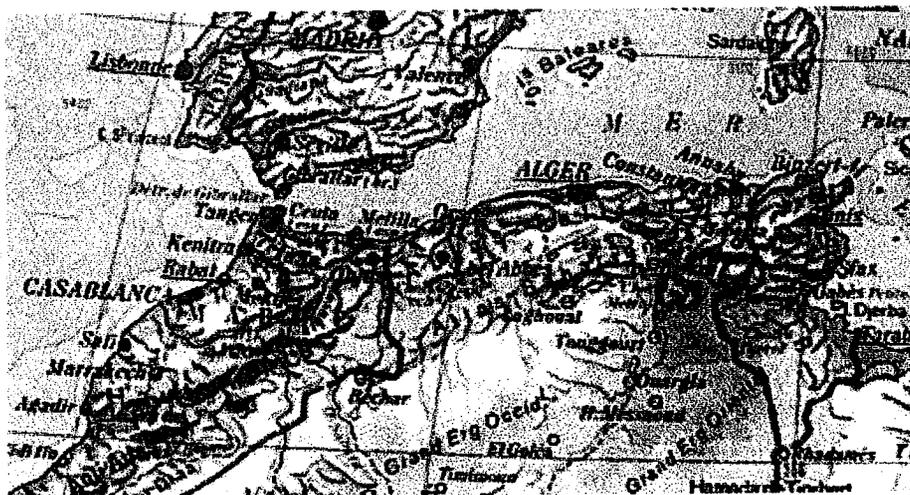
Le développement s'appuiera sur des exemples.

Votre texte d'une trentaine de lignes comportera introduction et conclusion.

DOCUMENT 1

Novembre 2001 : pluies torrentielles sur l'Algérie

Après des mois et des mois de sécheresse totale, le nord de l'Algérie a été victime, samedi 10 novembre, de pluies torrentielles. Le bilan fait état d'environ un millier de morts, notamment dans la capitale Alger.



À l'aube du samedi 10 novembre, il s'est abattu en quelques heures environ 100 mm (10 centimètres !) d'eau sur le nord du pays. Dans la capitale Alger, une ville « en cuvette » construite à flanc de collines au bord de la mer, des torrents d'eau, de boue et de débris ont dévalé des hauteurs de la ville (Bouzaréah, Frais-Vallon) vers les quartiers aval (Oued-Koriche et Bab El-Oued), en direction de la mer. Une vague de 3 à 4 mètres de haut a tout dévasté : immeubles envahis jusqu'au premier étage et parfois plus, voitures et bus emportés et broyés, maisons effondrées...

Les dégâts sont absolument considérables. L'eau a déposé partout, dans les rues et dans les habitations, des montagnes de boue et de débris, parmi lesquelles les secouristes ont recherché des survivants et dégagé les corps des victimes. La catastrophe a fait des centaines de familles sans-abri.

Les pluies ont été effectivement d'une ampleur exceptionnelle, mais cette catastrophe met en cause plusieurs facteurs aggravant, notamment :

- l'absence d'annonce aux populations (les services de météorologie avaient prévenu les autorités du phénomène plusieurs jours à l'avance),
- la déforestation et l'urbanisation anarchique sur les collines de la ville (ainsi, une autoroute construite dans le lit d'un oued a drainé et accéléré les eaux vers les quartiers aval),
- l'insuffisance et l'absence d'entretien des exutoires et galeries d'évacuation des eaux de pluie vers la mer.

(Équipe RME de Rouen, 18 novembre 2001)

http://www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/r_m_el.htm

DOCUMENT 2a

Le SIDA : une menace pour la survie des pays les plus atteints...

Dans certains pays, le SIDA est devenu la première cause de mortalité. C'est le cas en Afrique du Sud où il est à l'origine de 40 % des décès chez les 25 - 49 ans ! Des chiffres qui permettent de mieux comprendre pourquoi, dans la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, la croissance annuelle par habitant diminue de 0,5 % à 1,2 % à cause du SIDA.

Source : OMS et ONUSIDA, 28 novembre 2001

DOCUMENT 2b

Mortalité et Sida

Le rapport entre le taux de contamination et les décès illustre le décalage sur les moyens et l'efficacité des prises en charge sanitaires. Ce taux est de 1,2 % en Europe occidentale, mais de 6,6 % en Asie du Sud et de 8,2 % en Afrique subsaharienne. Par ces simples chiffres, on voit tout l'intérêt de l'investissement nécessaire pour la mise en œuvre de traitements, avec une indispensable politique en faveur des médicaments génériques qui permettraient de soigner des populations beaucoup plus importantes.

Bulletin MGEN février 2002, Roland Berthilier

DOCUMENT 3

TOULOUSE : un "Bhopal potentiel"

Paris, 3 décembre 2001 – Alors que la communauté indienne de Bhopal commémore le 17^{ème} anniversaire de la tragédie du 3 décembre 1984, un rapport de la DRIRE Midi-Pyrénées confirme que la présence de phosgène à Toulouse aurait pu alourdir considérablement le bilan humain de la catastrophe du 21 septembre dernier.

Il y a exactement 17 ans aujourd'hui, les émanations de l'usine de pesticides Union Carbide assassinaient entre 16 et 30 000 personnes dans la ville indienne de Bhopal. Dans la nuit de 2 au 3 décembre 1984, une fuite de la cuve d'isocyanate de méthyle provoqua la dispersion d'un nuage hautement toxique composé d'isocyanate, de phosgène et d'acide cyanhydrique. Ce nuage se dissipa au-dessus des bidonvilles et de la vieille ville de Bhopal, tuant impitoyablement sur son passage les populations auxquelles Union Carbide avait promis le développement économique et une agriculture libérée du fléau des insectes. A cette heure, aucun procès n'est jamais venu sanctionner ce qui fut la plus grande catastrophe industrielle du XX^{ème} siècle et les communautés pauvres, riveraines de l'ancienne usine, continuent de souffrir des contaminations de la nappe phréatique par des toxiques organochlorés.

Dix-sept années plus tard, les autorités et les industries françaises ne voient aucun inconvénient à exposer la population de Toulouse au même danger, en fabriquant et en utilisant du phosgène aux portes de la ville. Une étude de l'INERIS réalisée pour la DRIRE révèle pourtant qu'en cas d'accident, l'ensemble de la ville serait touché par les émanations, provoquant des effets irréversibles pour la santé de la population dans un rayon supérieur à 10 km autour du pôle chimique et une mort certaine des habitants sur une distance d'environ 5 km. L'accident du 21 septembre aurait ainsi pu générer un bilan humain de plusieurs dizaines de milliers de morts.

Source : Greenpeace France - Campagne toxique – décembre 2001

DOCUMENT 4



R. Pétillon, *Ça va faire m@l.com*, © éd. Albin Michel, 2000.

DOCUMENT 5

Partager son moyen de transport entre collègues

Accident de trajet : le covoiturage enfin reconnu

Les grèves de 1995 ont lancé le covoiturage. La loi du 17 juillet 2001 étend aux covoiturés la qualité d'accidentés du trajet.

○ Nouvelle définition de l'accident de trajet

Trajet indirect autorisé. - Désormais, le détour fait par les salariés sur le parcours domicile-entreprise, au titre du covoiturage régulier, relève de la législation propre à l'accident de trajet (c. séc. soc. art. L. 411-2). Celle-ci permet à l'accidenté de bénéficier d'une indemnisation sécurité sociale plus favorable (identique à celle de la victime d'un accident de travail). La régularité du covoiturage est exigée (loi 2001-624 du 17 juillet 2001, JO du 18).

Preuve ou présomption maintenue. C'est à l'accidenté de faire la preuve que les circonstances de l'accident sont réunies. Il lui faut donc sans dou-

te prouver : la régularité du covoiturage et la nécessité du détour. À défaut, l'enquête menée par la CPAM doit apporter les présomptions suffisantes.

○ Déclaration spécifique de l'accident

Les accidentés ont 24 heures pour prévenir leur employeur qui remplit ses obligations envers ceux-ci.

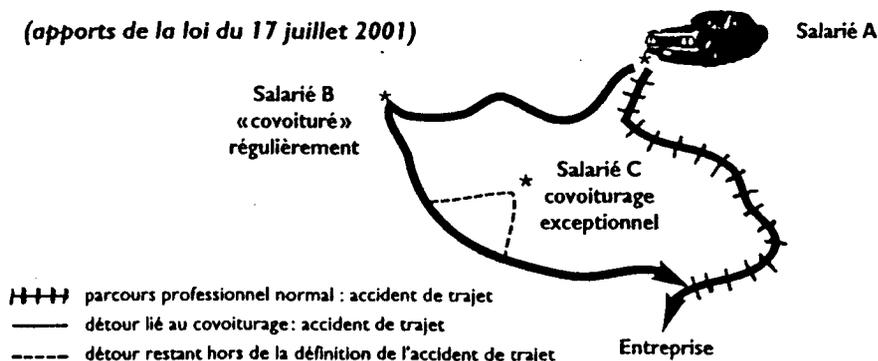
48 heures chrono. - L'employeur dispose de 48 heures pour déclarer l'accident à la CPAM, à partir du moment où il en a connaissance.

Autant de déclarations que d'accidentés. - Chaque déclaration est nominative. L'employeur en remplit une par covoituré. Il y indique les données propres à chacun. Si celles-ci mettent en avant des incohérences (horaires de travail différents...), il n'appartient pas à l'employeur de les faire coïncider.

A noter Chaque imprimé reprend strictement les faits décrits par la victime. La CPAM appréciera les différences d'une déclaration à l'autre pour accorder la qualification d'accident de trajet. ■

PARCOURS RELEVANT DU TRAJET PROFESSIONNEL

(apports de la loi du 17 juillet 2001)



	EXPRESSION FRANÇAISE /28					OUVERTURE SUR LE MONDE /32				TOTAL
	B	C	D	E	β	ID	CS	TR	EJC	
	s'informer se documenter	comprendre un message	réaliser un message	apprécier un message	langue à l'écrit	s'informer se documenter	comprendre une situation	traiter réaliser	exercer un jugement	
Question 1						/3	/2		/5	/10
Question 2.1						/2	/2			/4
Question 2.2								/4		/4
Question 2.3							/1			/1
Question 3					/3	/2	/3			/8
Question 4	/3			/2			/2			/7
Question 5		/4					/2			/6
Question générale			/12		/4				/4	/20
TOTAL	/3	/4	/12	/2	/7	/7	/12	/4	/9	/60
ATTENTION : les candidats joindront cette feuille à leur copie après avoir inscrit leur numéro →										